



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS

contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55



« Refonder le contrat social avec les agents publics » Compte rendu de la 1ère réunion technique : 13 mars 2018 Haro sur la fonction publique !

Le 1^{er} février 2018, le Premier ministre a annoncé lors du comité interministériel de la transformation publique (CITP) qu'il engageait durant l'année 2018 une concertation avec les représentants du personnel des trois versants de la fonction publique portant sur la refondation du « contrat social avec les agents publics »

La première réunion dite technique s'est tenue le 13 mars et avait pour but d'entendre les organisations syndicales sur le document d'orientation tant sur la méthode que sur le calendrier, avant la réunion plénière de lancement politique de la concertation.

En préambule de discussion sur le document, Force Ouvrière a annoncé que notre organisation syndicale était prête à discuter des sujets présentés : dialogue social, salaires, carrières, emploi public, mobilité, etc.. Mais pas tels qu'ils étaient présentés dans le document d'orientation dans lequel FO ne pouvait s'inscrire.

A ce stade le document d'orientation pour la concertation porte sur 4 chantiers prioritaires :

- Point n°1 : *Comment définir un nouveau modèle de dialogue social avec un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation du dialogue social aux niveaux pertinents.*

FO a dénoncé ce chantier qui présente les organismes consultatifs de la fonction publique comme des IRP (instances de représentation des personnels) ce qui est totalement différent.

Alors qu'aucune discussion n'a été abordée, la DGAFP annonce déjà dans le document, la fusion des CT et CHSCT en se reportant à des analyses fallacieuses sur la base d'hypothèses et bilans dressés par les différentes DRH !

La DGAFP aborde ensuite le sujet des CAP qu'elle souhaite cantonner à un rôle de recours en renforçant leur déconcentration. FO s'oppose au fait du prince et exige un traitement égalitaire des dossiers des agents que ce soit en matière de mobilité, de promotion, de sanction etc.

Dans le point n°1 apparaît également la prise en compte des droits et moyens syndicaux. Force Ouvrière a prévenu la DGAFP de faire très attention sur ce sujet !

Alors que la réunion a débuté à 9h30, nous abordons seulement à 12h15 le deuxième point tant nous nous opposons à ce document et la méthode de travail !

- Point n°2 : *Comment développer le recours au contrat pour mieux répondre aux besoins des employeurs et aux enjeux des territoires en termes d'affectation des personnels ?*

Le gouvernement entend assouplir profondément les règles de recrutement soi-disant pour les faciliter ! Or le statut général permet tous les recrutements, FO y voit une attaque frontale et sans précédent du statut général des fonctionnaires avec une accentuation de la précarisation !

Rappelons que la fonction publique recourt déjà à un très grand nombre de non titulaires (environ 1 million). Comme la DGAFP a fini par l'avouer : « à l'avenir le cadre juridique d'emploi, ce sera le contrat et non le statut ».

Une seconde réunion technique aura lieu le 20 mars pour aborder les deux autres points : n°3 *comment faire évoluer la politique de rémunération* et n°4 *comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et dans leurs mobilités ?*

Force Ouvrière s'oppose au démantèlement du statut général et de la fonction publique tel que présenté dans cette pseudo refondation du contrat social avec les agents publics.

Pour Force Ouvrière il n'y a pas d'autre alternative que de s'opposer à cette tentative de destruction du statut et de la fonction publique et pour cela nous devons répondre présent à l'appel de notre organisation syndicale pour la journée de grève et de manifestations du 22 mars 2018.

